

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 25 (1979)
Heft: 1

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

Comme d'habitude, l'année finissante va se diluer dans les lumières de Noël et les douceurs de la trêve des confiseurs. Il n'y a guère de tension dans les esprits et bien peu de citoyens pensent aux échéances politiques de 1979. Elles tomberont dès le 18 février, où le souverain aura à se prononcer sur deux thèmes importants, soit sur des restrictions draconiennes dans la construction de nouvelles centrales atomiques et l'octroi du droit de vote à 18 ans.

La lutte antiatomique sévit en Suisse comme dans d'autres pays, dont la France. En vérité, la querelle est assez byzantine et rappelle les controverses sur le sexe des anges alors que l'empire romain d'Orient allait tomber sous les coups des barbares. La Suisse ne possède aucune matière première, hormis la force hydraulique. Celle-ci est maintenant exploitée au maximum et il n'y a plus un kilowatt à tirer de nos chutes d'eau. Il faut donc chercher ailleurs des sources d'énergie. Le pétrole est cher et se raréfie. Le charbon ne convient plus guère aux installations industrielles actuellement en fonction qui ont été reconverties pour marcher au mazout. A vrai dire, il ne reste plus qu'à tirer parti de l'énergie atomique, qui couvre déjà le besoin suisse d'électricité à 20 %.

Il faut donc continuer dans cette voie, la seule qui s'ouvre à notre pays. Mais voilà, il semble qu'une peur vraiment panique s'empare d'une partie de la population dès qu'on parle d'énergie atomique. Cette réaction émotionnelle est exploitée politiquement par des milieux de gauche qui veulent remettre en question l'ordre établi. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet.

L'Helvétie las, perplexe, rétif

Le peuple a été appelé à se prononcer sur quatre objets dont il est question ci-dessous. Le peuple seulement, et non les Etats cantonaux. Il ne s'agissait en effet que de référendums législatifs, où la double majorité du peuple et des cantons n'est pas nécessaire. Seule la volonté populaire compte.

Sous nos climats, le temps invitait à la promenade ce 3 décembre plutôt qu'à l'accomplissement des devoirs civiques. L'hiver avait tenté, il y a quelques jours, une première offensive, juste suffisante pour engager les skieurs « mordus » à gagner les neiges à un niveau où elles sont presque éternelles. Mais le soleil lui-même en plaine, et la dernière balade en famille de cette année finissante détournait des urnes.

La participation à ces votations fédérales de décembre fut donc médiocre, voire mauvaise. L'Helvétie est las, et il faudrait en convenir dans les milieux politiques. On lui demande trop d'avis sur des sujets qu'il ne domine pas, et ce ne sont pas les explications méritoires des autorités qui l'entraînent à faire preuve de davantage de civisme. Une fois de plus, c'est une minorité du corps électoral qui a pris les décisions définitives sur des problèmes politiques importants dont la solution engage l'avenir du pays à moyen terme.

Prenons les sujets dans l'ordre où ils ont été présentés au citoyen. L'arrêté fédéral sur « l'économie laitière ». Il était combattu surtout en Suisse romande par des paysans frondeurs qui n'en présentent pas moins des côtés sympathiques... Il a été néanmoins largement accepté, en particulier dans les cantons montagnards,

mais aussi dans ceux où résident de nombreux « paysans de gare ». C'est dire que le contingentement de la production n'a pas paru excessif. Nous aurons du lait, du beurre et du fromage en quantité suffisante et à des prix justes qui tiennent compte des intérêts des producteurs comme des consommateurs. Résultat : 1 092 104 « oui » ; 502 859 « non ».

La « loi sur la protection des animaux » a passé comme une lettre à la poste. Elle était combattue par des âmes sensibles qui voulaient une protection intégrale et sans nuances. Elle a paru suffisante à une très forte majorité des votants (qui ne forment, rappelons-le, qu'une minorité du corps électoral). Nos « frères inférieurs » n'ont plus à trembler dans leurs niches, dans leurs étables et écuries, ni même dans leurs poulaillers, fusent-ils équipés « en batteries ». Résultat : 1 337 958 « oui » ; 299 720 « non ». Vient la « police fédérale de sécurité ». On croyait et on disait que l'opposition à cette force mise sur pied — avec des contingents cantonaux — par la Confédération venait de Suisse romande et des fédéralistes. Or, il apparaît que cette opposition se révèle également très forte en Suisse allemande. Si l'on peut regretter l'échec du projet, on doit se réjouir que le « fossé » dont on invoquait les périls n'a pas été creusé. Mais ce rejet doit être médité au Palais fédéral, où il semble qu'on n'ait pas toujours les deux pieds sur la terre... Résultat : 723 214 « oui » ; 918 974 « non ».

Vient enfin la loi sur la « formation professionnelle ». Elle passe de justesse. Elle était certes critiquable, mais son rejet eût créé un « vide juridique », alors que son acceptation apporte des améliorations non négligées.

geables. Résultat : 902 532 « oui » ; 707 225 « non ».

C'est un échec pour le parti socialiste et pour l'union syndicale suisse, qui vire toujours plus au rouge. Leurs désirs et leurs tendances — assez utopiques parfois — ne font pas encore loi chez nous. Le vrai « patron » demeure l'artisan qui forme des apprentis à l'établi, les suit, les guide et les conseille, et non pas des « maîtres » plus forts en théorie qu'en pratique. La valeur d'un maçon continuera à se mesurer au pied du mur, et non uniquement devant un tableau noir où pérorer un enseignant dont les visées sont davantage politiques que professionnelles.



Votations cantonales

Valais : les radicaux restent au gouvernement : M. Bernard Comby, 39 ans, de Saxon, a été élu au siège laissé vacant par la démission du conseiller d'Etat Arthur Bender. Il l'a emporté par 30 778 voix contre 22 354 à la candidate socialiste Françoise Vannay de Torgon et 4 615 voix au candidat Paul Sierre dont le seul programme était la lutte contre l'autoroute N 9. (Majorité absolue : 28 874). Ainsi donc, après s'être posé dans un premier temps la question de leur participation au gouvernement, les radicaux conservent un strapontin à l'exécutif valaisan tout en continuant de lutter pour l'introduction du système proportionnel pour l'élection au Conseil d'Etat. Leur participation, effective depuis 130 ans, avec une courte interruption entre 1927 et 1937, se poursuivra donc, en dépit des divergences qui avaient surgi entre les délégués qui refusaient une représentation à titre de bien plaisir.

Bâle-Ville : revendiquant le siège au Conseil des Etats occupé depuis onze ans par le socialiste Willi Wenk, démissionnaire, les partis bourgeois n'ont pas réussi à placer leur candidat le radical Kurt Jenny, conseiller d'Etat, qui a obtenu 24 504 voix contre 30 568 au conseiller national socialiste Carl Miville, 57 ans. C'est le socialiste Walther Euler qui remplacera l'élu à son siège au Conseil national.

Schwyz : loi d'introduction du Code civil suisse : acceptée.

Grisons : révision de la loi sur les droits politiques : acceptée. Loi sur l'assistance aux nécessiteux : acceptée.

Thurgovie : 1,7 million pour l'achat de trains-navette par le chemin de fer du lac de Constance : accepté.

Argovie : loi relative à la participation cantonale à la formation des étudiants en médecine : acceptée.

Berne : les petites classes. Après plusieurs cantons alémaniques, le canton de Berne s'est également prononcé sur une initiative pour des classes plus petites, déposée par le syndicat d'éducation. Cette initiative qui demandait une réduction des effectifs des classes primaires et secondaires, du progymnase et gymnase à 25 élèves a été rejetée par le souverain bernois.

Soleure : nouvelle loi sur les constructions : acceptée. Modifications des lois sur les écoles et sur les traitements des instituteurs : refusées. Modification de la loi sur les maisons de retraite : acceptée.

Zurich : par 152 956 voix contre 133 321 voix le souverain zurichois a rejeté une initiative demandant que l'ancienne caserne libérée en 1975 soit démolie et transformée en parc municipal. Une seconde initiative concernant cette même caserne et visant à la transformer en un centre de jeunesse, de culture et de loisirs a été rejetée par 180 290 voix contre 99 427. Par 193 107 voix contre 91 723, l'électeur zurichois a accepté une demande de crédit s'élevant à 27 millions de francs pour le contournement de Richterswil, au bord du lac de Zurich.

Permettez-moi de mettre fin à cette chronique par des vœux de bonheur et de santé pour tous les lecteurs du « Messenger suisse ». Que l'année 1979 leur soit propice !

René Bovey

A louer à particulier à Megève (Hte-Savoie), proximité immédiate téléphérique du Jaillet et de la patinoire — sud :

1° 2 studios (32 m²), 3 places, tout confort,

2° 1 studio (27 m²), 2 places, tout confort,

placards à skis, accès gratuit à la piscine d'hiver et d'été, jardin de l'immeuble. Parking en plus.

S'adresser à Mme Quebatte, 20 ter, rue Boieldieu, 95110 Sannois ou sur place, de notre part, à

M. Vincenzi, Les belles résidences du Jaillet, 74120 Megève.

Tél. : 50-21-13-61.

A LOUER par particulier à **MEGEVE (Hte-Savoie)** un chalet, côté du Mont d'Arbois, 9 lits, janvier et février.

F 2 500,— (français) par quinzaine.

Pour renseignements s'adresser à :

M. LERESCHE, 199, rue de Grenelle, 75007 PARIS.

Tél. : 551-81-12.

(Suite de la page 9)

condensée permettent de consacrer quelques lignes à la galerie Bernheim - Jeune qui, fondée à Paris dès 1785, a atteint l'apogée de sa notoriété alors que durant les années 20 de ce siècle lorsqu'elle occupait le rez-de-chaussée de l'immeuble formant l'angle vif boulevard de la Madeleine — rue Richepanse et offrait sur le boulevard de la Madeleine le spectacle de ses vitrines où le poète français Félix Fénéon, directeur de la galerie exposait sa collection d'art nègre et de Cubistes ; pendant que dans la vitrine toute en hauteur de la rue Richepanse figurait pour l'émerveillement des jeunes peintres dont était l'auteur de ces lignes, une étude d'acrobate de cirque signée de Georges Seurat, le fondateur et maître du Divisionnisme (1859-1891)

On conviendra peut-être de ce que l'évocation d'un moment de la peinture de l'école de Paris, trouvait sa place ici ; et peut-être aussi que souhaitant exposer à Paris, Georges Borgeaud savait choisir une de ces galeries qui répondait à son culte de la grande tradition de la peinture riche en matière éclatante et fluide et qui motive l'amical au revoir qui lui est adressé ici.

S.